

Mathi

MM. les abonnés de l'étranger, qui éprouveraient quelque interruption dans la réception de la feuille, sont priés d'en informer l'éditeur; bien qu'aucun retard ne puisse provenir du bureau du journal, où les expéditions se font, chaque jour, avec la plus scrupuleuse exactitude.

EXTÉRIEUR.

TURQUIE.

Constantinople, le 2 juillet. — On craint ici beaucoup pour la vie des Grecs renfermés par ordre de Musur-Aga, depuis leur retour d'Odessa.

Il paraît que l'ordre est enfin expédié pour l'évacuation, non pas de la Moldavie, mais de la Valachie seulement. On prétend que c'est le pacha qui y commande qui s'est refusé à partir. On devine aisément pourquoi, et chacun pense qu'il ne sera pas disgracié pour avoir tenu cette conduite. On croit que les troupes qui sortiront de la Valachie entreront dans la Moldavie. Cependant le reiss-effendi vient d'annoncer à M. de Minciaky que la Moldavie serait pareillement évacuée, ce qui doit avoir engagé M. de Minciaky à promettre l'arrivée prochaine de M. de Ribeaubierre.

— Déjà on s'entretient ici du sort réservé aux femmes et aux enfans d'Ipsara, contre laquelle est dirigée une grande expédition.

— On parle vaguement de la conduite équivoque tenue près de Napoli par deux navires français.

Smyrne, le 17 juin. — Le 13 courant, l'inquiétude a été à son comble. Le capitain-pacha avait envoyé dans notre port une frégate accompagnée de trois autres bâtimens de guerre, pour convoyer les vaisseaux de transport chargés des troupes asiatiques, destinées contre une des îles de l'Archipel.

RUSSIE.

Petersbourg, le 7 juillet. — Nous avons vu partir hier les sept sultans et anciens mahométans qui étaient venus ici au mois de novembre dernier, en qualité de députés de la grande et de la moyenne horde de Kirguises-Kaisazkes; ils retournent dans leur pays, accompagnés d'employés russes qui leur ont été donnés pour guides par le gouverneur-général de la Sibirie occidentale. Pendant leur séjour dans notre capitale, ils ont été logés dans une maison appartenant au gouvernement, et entretenus à ses frais. Le 1er de ce mois le ministre des affaires extérieures, comte Nesselrode, après leur avoir donné audience solennelle, leur a fait remettre un code rédigé en langue russe et kirguise, dans lequel sont établis leurs rapports futurs de politique comme peuple nomade tributaire, envers l'empire russe et placé sous sa protection.

On prétend maintenant savoir de bonne part que les conférences qui ont eu lieu ici relativement aux affaires de la Grèce, n'ont conduit à aucun résultat. L'Angleterre, qui avait demandé pour la Grèce une indépendance du gouvernement turc, semblable à celle des îles Ioniennes, s'est opposée aux propositions de l'empereur Alexandre, tendantes à mettre la Grèce dans une position garantie par les puissances de l'Europe, à l'instar de la Moldavie et de la Valachie. On est maintenant généralement d'accord que, quelles que fussent à l'avenir les bonnes intentions avec lesquelles on pourrait intervenir dans les affaires des deux partis, on ne serait écouté ni par la Sublime Porte ni par les Grecs.

Odessa, le 8 juillet. — Les dernières nouvelles de Constantinople, en date du 28 juin, porteraient à conclure qu'en parlant d'un massacre commis par les Turcs dans l'île de Tenedos contre les Grecs sans défense, on s'est trompé, ou du moins qu'on a confondu cet événement avec ceux qui ont eu lieu dans l'île de Casso, le 27 mai dernier: des rapports consulaires disent qu'à ladite époque une division de 2 à 3000 hommes de troupes égyptiennes prirent cette île d'assaut, et y massacrèrent hommes, femmes et enfans. Des rapports ultérieurs de Santorin, du 17 juin, insinuent, au contraire, qu'une poignée de Grecs, accourus de l'île de Candie, a attaqué cette horde de troupes égyptiennes, et lui a fait éprouver une perte considérable.

nsberg

Frontière d'Italie, le 12 juillet.

Grâce à l'intervention d'un agent étranger qui est en crédit près de la Porte, le pacha de Scutari a enfin reçu une somme considérable d'argent, pour le paiement de laquelle les fonds étaient déjà faits depuis quelque temps dans une ville de commerce considérable de la mer Adriatique. Malgré tous les efforts que ce pacha avait faits jusque-là près des différentes tribus d'Albanais, même près de celles avec lesquelles il avait eu le plus de liaisons, il n'avait cependant pu réussir à en obtenir des troupes, parce qu'il était hors d'état de payer les chefs. Ses pressantes représentations à Constantinople lui ont enfin procuré des fonds, et maintenant, il n'éprouvera aucune difficulté pour avoir des troupes.

On est exactement informé à Missolunghi de toutes ces circonstances, et l'on cherche à se mettre en état de défense, pour pouvoir repousser les nouvelles attaques du pacha de Scutari. Il aurait déjà pris beaucoup plus tôt l'offensive, sans les difficultés dont nous avons parlé, mais maintenant, il ne tardera pas à entrer en campagne. Le prince Maurocordato fait tout ce qu'il peut pour organiser convenablement ses moyens de défense. Heureusement il a déjà reçu quelques sommes d'argent d'Angleterre, qui lui sont venues bien à propos.

Le corps grec qui est en Acarnanie, au delà des frontières d'Étolie, a été renforcé, et l'on a augmenté de quelques détachemens son avant-garde, qui est dans les environs d'Arta. Tous les habitans des montagnes sont armés, et déterminés à opposer une résistance désespérée aux attaques des Turcs. Mais dans cet état de choses, Maurocordato doit renoncer à tout mouvement offensif. L'on travaille sans relâche à fortifier Missolunghi; dans le cas où les Turcs s'avanceraient jusque-là, on espère renouveler l'ancien plan d'opérations, et leur couper les communications, afin de les forcer par-là à la retraite; car on ne peut s'emparer de cette place, à moins que la flotte turque ne l'attaque en même temps par mer. On n'a point appris que cette flotte ait paru dans la mer Ionienne. D'après le rapport de patrons de navires, elle serait retournée sur les côtes de l'Asie-Mineure, après avoir échoué dans son expédition contre Négrepont. La garnison de Patras reste tranquille, elle n'a tenté aucune nouvelle sortie. Il ne s'est rien passé non plus à Lépante. Derwick-Pacha a, dit-on, reçu l'ordre de se tenir sur la défensive, jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouvelles instructions.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 22 juillet. — Des lettres particulières d'Hermanstadt en date du 8 juillet, et de Cronstadt sous la date du 10, assurent que l'hospodar de Valachie a reçu, le 5 juillet, de Constantinople le firman du Grand-Seigneur pour l'évacuation de cette province. En conséquence de cette nouvelle, quelques-uns des boyards, qui avaient quitté leur patrie, se disposent à y rentrer, et la chancellerie du consul russe en Valachie fait des préparatifs pour se rendre d'Hermanstadt à Bucharest.

Augsbourg, le 24 juillet. — On se rappelle une disposition du cabinet prussien, publiée à Berlin au commencement de ce mois, portant défense aux sujets de la monarchie prussienne de faire leurs études dans certaines universités étrangères, à cause des associations secrètes qu'on supposait exister dans ces établissemens. Les universités de Tubingue (Wurtemberg) et de Bâle (Suisse) furent particulièrement désignées dans la défense faite par S. M. prussienne. Cette publication causa la plus grande sensation chez les divers gouvernemens intéressés, et excita de leur part de vives réclamations. Le cabinet de Stuttgart s'empessa d'adresser à cet égard, une note diplomatique à Berlin, pour prouver que les inculpations faites à l'université de Tubingue étaient dénuées de fondement, et plus tard le gouvernement cantonal de Bâle écrivit au ministre de Prusse, accrédité en Suisse pour lui déclarer que s'il avait été pris des renseignements exacts sur ce qui se passe à l'université de Bâle, son cabinet n'aurait sans doute pas fait une publication basée sur des motifs qui n'ont rien de réel, ce qui était prouvé par les attestations les plus respectables.

Francfort, le 26 juillet. — Pendant le séjour du roi de Suède au camp de Schonen, il lui est arrivé de la part d'Ismaël Gibraltar, d'Egypte, un beau cheval arabe et un sabre superbe, garni d'une poignée en or, ornée de pierres précieuses.

ANGLETERRE.

Londres, le 27 juillet. — Des lettres particulières de Lisbonne parlent d'une commotion qui y a eu lieu le 1er juillet. Les habitans des environs du palais de Bemposta furent subitement éveillés, le matin à quatre heures, par l'arrivée d'un messenger qui rapportait que les troupes étaient sur le point de commettre un nouvel attentat contre la personne du roi, que quelques-unes d'elles s'étaient réunies et que d'autres s'étaient mises en marche de Belem pour attaquer le palais. Le comte de Subserra se montrait par-tout; il tâcha de rassurer le roi et les princesses; et fit faire des préparatifs pour opposer une résistance vigoureuse. La garde se mit sous les armes, et on exigea le service de tous les domestiques.

Le marquis de Palmella envoya des circulaires au corps diplomatique pour l'engager d'une manière pressante, de se rendre à Bemposta aussitôt que possible; des messagers furent expédiés aux vaisseaux de guerre étrangers, à l'ancre dans le Tage, tandis que d'autres reçurent l'ordre de surveiller les mouvemens de la reine.

Tout était en suspens, et on fut dans une grande inquiétude jusqu'à l'arrivée au palais, un peu après cinq heures, de l'intendant de police, qui fit son rapport sur les causes de cette alarme extraordinaire. On apprit alors qu'un escadron de cavalerie avait reçu l'ordre de transporter les prisonniers d'état de la prison de Limaciro à la tour de Belem, à minuit; mais que ce service s'était fait le matin à 3 heures d'une manière fort bruyante, quand l'intendant de la police, ignorant ce qui se passait, et craignant un nouveau 30 avril, ordonna à des patrouilles nombreuses de parcourir les rues, et communiqua ses craintes aux personnes du palais. Après cette explication, la réunion du corps diplomatique fut contremandée, et l'on s'efforça de présenter toute cette affaire comme une plaisanterie.

Cependant, elle a fait une si forte impression sur l'esprit du roi et de ses ministres, qu'on assurait que des lettres plus urgentes avaient été expédiées à Londres par le paquebot qui vient d'arriver, pour accélérer le départ d'une force suffisante afin de prévenir tout attentat de la part des troupes.

La question relative à l'envoi de troupes à Lisbonne étant maintenant décidée, nous présumons qu'il n'existe plus aucune crainte sur l'intervention armée d'une autre puissance quelconque dans les affaires du Portugal; car c'est sous ce point de vue qu'il faut réellement examiner cette affaire. En supposant qu'une puissance étrangère eût eu l'intention de céder aux sollicitations de S. M. T. F., ou même qu'à défaut de sollicitations elle se fût montrée disposée à offrir ses services, il est évident que l'Angleterre, en empêchant l'exécution de ces mesures, aurait agi conformément au système politique qui repousse le prétendu droit d'intervention dans les affaires intérieures des états étrangers. On pourra peut-être répondre que, d'après les mêmes principes, nous aurions pu, l'année dernière, faire cause commune avec les constitutionnels d'Espagne. Mais il existe ici une différence frappante. L'affaire de l'Espagne devait être décidée d'après ses propres mérites. On pouvait examiner si, dans toutes les circonstances, les intérêts de l'Angleterre exigeaient que nous prissions parti dans cette querelle. Il n'en était pas ainsi à l'égard du Portugal, puisque l'obligation positive des traités pouvait exiger notre protection contre une intervention étrangère; il n'existait qu'une ou deux exceptions spécifiées. Au reste, il est beaucoup plus satisfaisant que l'affaire se soit arrangée sans qu'on ait besoin d'avoir recours à cette obligation. (Courier.)

Des lettres de Portsmouth annoncent que les bruits qui ont couru sur les préparatifs qu'on faisait dans ces deux ports n'ont aucun fondement. Les bâtimens qui doivent mettre à la voile incessamment sont destinés à remplacer ceux qui occupent les stations étrangères. On a envoyé dans le Tage quelques soldats de marine, et un détachement entier est parti pour les Bermudes. Quant aux contrats annoncés par le gouvernement pour l'approvisionnement de la marine, ils résultent des nouvelles dispositions qu'on a prises dernièrement, et qui tendent à faire cesser l'usage immodéré des liqueurs fortes parmi les matelots, en leur donnant une double ration de vivres. (Globe and Traveller.)

Les navires espagnols le San Pedro, la Streilla et le Trinte del Mayo, partis de la Havane avec convoi, ont été capturés par des corsaires colombiens, dans les parages de la Havane. La Fama et la Cantabria, parties de la Havane, sont arrivées à St.-Ander; le dernier de ces navires faisait partie du convoi des navires ci-dessus.

On mande de Nassau, en date du 9 juin: « Le schooner espagnol Argus, capitaine Gonzalves, allant de Matanza à la Havane, a été capturé par la corvette colombienne Bolivar, et envoyé à Porto Cabello.

Le Morning-Chronicle assure que les puissances alliées

(*) Le Courrier tenait ce langage antérieurement à l'arrivée des dernières lettres de Lisbonne.

ont pris dans la dernière discussion sur les affaires de l'Amérique du Sud un très-haut ton, mais que les ministres anglais sont déterminés à conserver la paix.

D'après le Times, on faisait courir hier le bruit à l'heure que le gouvernement anglais allait prendre quelques mesures relativement aux nouveaux états de l'Amérique du Sud, mais on ne pouvait rien préciser; on croyait généralement à une reconnaissance.

L'Edimburgh Star dit que la chambre de commerce de cette ville a adressé une pétition au roi en conseil, pour le supplier de reconnaître l'indépendance du Mexique et des autres nouveaux états de l'Amérique Méridionale.

M. Zea Bermudez a eu samedi une longue entrevue avec M. Rotschild. S. Exc. part ces jours-ci pour aller remplir à Madrid les fonctions de premier ministre.

Des lettres de Saint-Petersbourg, du 7 de ce mois, portent que, quelque tems après l'arrivée à Cronstadt des bâtimens de guerre français, il s'est élevé une querelle sérieuse entre les matelots français et les équipages de quelques bâtimens anglais. Les Français qui, dit-on, ont eu l'avantage, se sont fort mal conduits envers leurs antagonistes, et ont même foulé aux pieds leur pavillon. L'intervention des autorités est parvenue, avec peine, à rétablir la tranquillité. (Globe and Traveller.)

Le journal de Plymouth dit: « Nous avons vu un phénomène ici la semaine dernière. Le pont flottant, qui sert à transporter les passagers sur la Laira, en conséquence du reflux subit de la marée, a été suspendu en l'air, pendant quelques instans, à la chaîne qui sert à le faire mouvoir. Des barges sont aussi restées à sec sur le brise mer. On présume généralement que c'est l'effet d'un tremblement de terre survenu dans quelque partie lointaine du globe. »

La gazette officielle de Calcutta, jusqu'à la date du 6 mars contient quelques détails intéressans sur les premières opérations de la guerre contre les Birmans. Il paraît que l'ennemi s'était avancé en grande force et avait tenté de s'assurer la possession du pays, en établissant et en maintenant ses lignes à couvert derrière de nombreux retranchemens élevés dans les positions les plus fortes et les plus avantageuses. Cependant il a été attaqué le 13 et le 16 février, et chassé de plusieurs retranchemens par les troupes aux ordres du lieutenant-colonel Bower. Une troisième attaque, livrée le 21 contre les retranchemens de Daoodputice, ne fut pas aussi heureuse; voici dans quels termes la gazette du 3 mars rend compte de cet échec:

« Le 21 février, le détachement aux ordres du lieutenant Bower s'avance contre les retranchemens élevés près de Daoodputice et occupés par la partie de l'armée des Birmans qui avait envahi Cuchar par Munnipore. Plusieurs attaques vigoureuses et soutenues par le feu de trois pièces six, furent dirigées contre l'ennemi; mais elles échouèrent toutes, après une action sanglante qui dura tout le jour, le détachement repoussé et revint à Jultrapore, laissant une forte arrière-garde à l'ayn pour observer l'ennemi. Plusieurs officiers et environ 150 hommes ont été tués ou blessés. On suppose que le corps des Birmans était composé de 2,000 hommes. Ils se sont défendus avec beaucoup de bravoure et la perte doit avoir été considérable. D'après les derniers avis, les Birmans restaient dans leur position à Daoodputice, et ils travaillaient à renforcer leurs retranchemens. »

La gazette du 5 mars contient ce qui suit: « Les derniers rapports reçus de l'armée nous mettent à même d'annoncer que les Birmans ont perdu quatre à cinq cents hommes dans l'attaque sur les retranchemens de Daoodputice, et qu'ils ont évacué ces retranchemens de jours après, en se retirant sur Munnipore. Le lieutenant-colonel Jones, arrivé à Jultrapore, dans la soirée du 27 février, y a aussitôt pris le commandement des troupes, et il a dû se mettre le lendemain à la poursuite de l'ennemi. »

On écrit de Nottingham, du 22 juillet: « Dans la nuit qui a suivi les funérailles de lord Byron, des voleurs se sont introduits dans l'église de Huchnall Thorkard, et ont emporté une grande quantité de drap noir dont la chaire et le pupitre étaient couverts, par respect pour la mémoire de sa seigneurie.

On vient de recevoir par le navire la Caroline, arrivé à Liverpool, des lettres de Maranham, en date du 10 juin. Elles annoncent qu'une nouvelle commotion politique avait éclaté dans cette ville. Le commandant d'armes a fait arrêter les membres du gouvernement civil dans l'intention de les embarquer pour Rio-Janeiro. Cependant une réaction ayant eu lieu dans la nuit du 4 juin, les membres du gouvernement furent mis en liberté, et le gouverneur qui les avait fait arrêter fut obligé de se cacher. Le trouble eut principalement lieu aux environs des casernes. Durant la commotion, il y eut du sang répandu, et le frère du général fut assassiné. Au moment où la Caroline a mis à la voile, la tranquillité était rétablie dans la ville; mais les habitans paisibles ne repoussaient pas le danger comme passé.

La gazette de Bristol rapporte ce qui suit: « Une bande de filous infeste maintenant la ville de Bath. Sous le costume et l'apparence de marchands de chevaux, ils fréquentent les cabarets, et feignent de vouloir acheter des chevaux entre eux, ils font voir de faux billets de banque de sommes considérables; et s'il se trouve là quelque campagnard ou étranger, ils l'invitent à boire avec eux, et lorsqu'il est ivre, ils proposent un pari insidieux ou quelque jeu où ils trichent, et obtiennent ainsi tout ce qu'ils possèdent. S'ils ne réussissent pas de cette manière, ils prennent d'autres moyens pour dépouiller leur dupe. Vendredi dernier, ils ont enivré un Français, marchand de fleurs artificielles, et lui ont levé huit souverains. Le lendemain ils ont été arrêtés et conduits devant les magistrats; mais comme les dépositions ne suffisaient pas pour les faire incarcérer, ils ont été remis en liberté et ont pu continuer leurs déprédations sur les hommes crédules. On sait qu'ils font ce métier depuis longtemps. »

FRANCE.

Paris, le 28 juillet. — Le général Quesada, gouverneur de Madrid a fait publier de nouveau l'article 7 du traité conclu le 9 février dernier, entre les gouvernemens français et espagnols.

gnol, concernant les individus ou guérillas qui attaqueraient les troupes françaises. Des tribunaux ou commissions militaires sont chargés de juger ceux qui seraient pris les armes à la main.

— M. le général Foy, qui vient de quitter les eaux du Mont-d'Or, est allé, avant de repartir pour Paris, visiter l'ancien archevêque de Malines, M. de Pradt, à son château du Breuil.

— Le 22 de ce mois, Mgr. l'évêque de Cambrai, accompagné de MM. le sous-préfet, le président du tribunal civil, le maire de la ville, le lieutenant de roi, et d'un docteur en médecine, a fait déposer dans le massif du monument érigé à Fénélon, le restes de cet immortel prélat, qui avaient été préalablement extraits de la bière de bois où ils étaient enfermés, pour être placés dans un cercueil de plomb. Un jeton d'argent aux armes de la ville et au millésime de 1822, a été mis dans le cercueil, par M. Béthune-Horriez, maire de Cambrai.

— L'Académie française nommera aux deux places vacantes jeudi prochain 29 de ce mois. On cite parmi les principaux candidats, Mgr. l'archevêque de Paris, M. l'abbé de la Menais, M. Bergasse, M. Genoude, M. Ballanche, M. Ch. Nodier, et MM. de La Martine, Alex. Soumet, Casimir Delavigne et Lebrun.

— On écrit des environs de Perpignan (à une lieue et demie nord) sous la date du 21 juillet :

« La journée du 18 (dimanche) a été des plus extraordinaires et figurera dans les fastes des variations atmosphériques. Dès le matin la chaleur se faisait sentir et faisait présager une grande élévation de température. En effet, à midi, le thermomètre (Réaumur) marquait 27 degrés ; à une heure et demie 29 ; il se maintint là jusqu'à trois heures et demi, quand tout-à-coup il s'éleva un vent nord-ouest assez fort et tellement chaud, que le thermomètre monta à 30e. 3/4, il était exposé au nord et avec beaucoup de précaution. On ne voyait presque personne dans les rues.

« A dix heures huit minutes du soir, on entend d'une pharmacie dont les portes étaient fermées, un bruit sourd semblable au roulement d'une voiture ; les flacons tintèrent les uns contre les autres, et la cloison éprouva visiblement trois oscillations qui firent craindre un moment que la maison ne s'écroulât. Peu d'instans après la place fut remplie de monde qui avait à peu près ressenti les mêmes effets. M. le maire vit bien distinctement les planchers de sa maison fléchir. Ces secousses de tremblement de terre ont été senties à Perpignan et ailleurs.

« Ce matin (21 juillet) le thermomètre était à 15 degrés ; quel contraste !

« Nos campagnes ont beaucoup souffert des chaleurs extraordinaires et des vents brûlans que nous avons éprouvés. Une pluie prompte et abondante pourrait seule réparer, en partie, le dommage que viennent de souffrir nos vignes, qui, par la sécheresse opiniâtre qui nous a affligés jusqu'au mois de juin, ne nous faisaient déjà espérer qu'une bien médiocre récolte. Celle de blé a été presque nulle dans une grande partie du département. »

— Le nombre des passagers qui arrivent d'Angleterre à Calais s'accroît chaque semaine. Du 18 au 24 de ce mois, il en a débarqué 913 : il en est parti 582. En outre, le paquebot anglais le *Comte de Liverpool* est entré dans ce port pendant la nuit du 24 au 25, venant directement de Londres, et portant 213 voyageurs.

— M. Jacques Laffitte vient de publier un écrit d'une grande importance, intitulé : *Reflexions sur la réduction de la rente et sur l'état du crédit.*

Il examine la mesure proposée par le ministre et rejetée par la chambre des pairs, avec la même indépendance d'opinion que s'il eût été désintéressé dans le succès.

« On est généralement convaincu, dit-il, qu'il n'existe plus aujourd'hui qu'un moyen de faire fortune, et ce moyen, c'est de la gagner par le travail.

« En 1789, on la rechercha dans la rapide élévation des existances, qu'un ordre social nouveau faisait espérer : depuis 1800, dans l'armée, aujourd'hui, on la recherche comme alors, mais dans les arts, les sciences et l'industrie. Chaque chose a son temps : dans une nation si profondément remuée et rassasiée au plus haut point de gloire, de triomphes et de toutes sortes d'illustrations, les opinions ne sont plus ni une occupation suffisante, ni un moyen de succès : on les craint, d'ailleurs, et on éprouve à leur égard l'incertitude et la fatigue qui suivent une longue controverse. On songe donc à se créer une existence par le travail, parce que chacun reconnaît enfin qu'il est le principe et le but véritable de la société, en même temps qu'il est le moyen le plus certain d'indépendance, de bonheur et de considération pour les individus.

« Applaudissons-nous de ce retour, car c'est en rentrant dans ses intérêts qu'on retrouvera ses opinions ; c'est alors seulement qu'on les verra fondées sur la justice dont chacun a besoin, et qu'elles recouvreront l'énergie de l'intérêt personnel qu'elles avaient en 1789.

« Ce penchant au travail s'est rencontré tout naturellement avec un autre qui marche toujours avec lui, celui d'innover et de perfectionner ; penchant non moins favorable que le premier aux progrès de l'industrie. De toutes parts les esprits éveillés sont en observation pour trouver des moyens de productions, ou plus prompts, ou plus économiques, ou plus

sûrs ; et la France, tandis qu'on nie ou qu'on tâche d'obscurcir ses droits, tandis qu'on lui conteste son génie et ses progrès, fait en silence une fortune qui étonne ceux-là mêmes qui n'ont cessé de la retarder par des entraves. Elle se loge, se vêt et se nourrit aujourd'hui avec une élégance, un art, une abondance toujours croissante ; et, comme tous les peuples qui l'ont précédée dans cette direction, elle gagne en moralité tout ce qu'elle gagne en bien être. »

Cet accroissement de prospérité industrielle a produit l'augmentation des capitaux, première cause de l'élévation du crédit. Outre cette cause générale, il en est de plus particulières, que M. Laffitte assigne et caractérise, avant d'entrer dans la discussion de la question spéciale qui fait l'objet de son ouvrage. Dans son opinion, la réduction de la rente était le complément nécessaire du système de crédit : on sait avec quelle constance il a contribué à établir ce système ; du moins n'accusera-t-on pas sa conduite d'inconséquence. Mais le remboursement est-il un droit ? N'est-il pas trop rigoureux pour les créanciers de l'état ? Est-il praticable ? N'était-il pas d'autres voies pour arriver à la réduction ? Ces questions, et d'autres questions subsidiaires, sont traitées dans l'écrit de M. Laffitte, le plus complet qui ait encore paru sur cette matière.

BOURSE du 27 juillet. — 5 p. olo consol. ont fermé à 98 fr. 35 c. — Act. de la banque 1847 fr. 50 c.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 30 juillet. — S. Exc. le ministre de Bavière est parti hier après-midi de cette ville pour sa nouvelle ambassade à Pétersbourg.

— Hier vers midi a passé par cette ville un courrier du cabinet de France, venant de Paris et allant à La Haye.

— Depuis hier, M. Duvignaud, substitut du procureur-général, soutient devant la cour d'assises l'acte d'accusation dans l'affaire forestière du Hainaut, composée de 12 chefs. A l'audience d'hier, il en a développé quatre ; on croit qu'il terminera son plaidoyer aujourd'hui.

LIÈGE, LE 31 JUILLET.

— L'ouverture des quatre cours d'assises du ressort de la cour supérieure de justice de Liège, pour le quatrième trimestre de l'an 1824, est fixée au 4 octobre prochain. Sont nommés présidens desdites cours d'assises : pour la province de Limbourg, M. le conseiller de Pitteurs ; pour la province de Namur, M. le conseiller de Faveaux ; pour le grand-duché de Luxembourg, M. le conseiller Piret ; pour la province de Liège, M. le conseiller Dupont-Fabry ; et pour siéger en qualité de juges à la cour d'assises de Liège, MM. les conseillers Franssen, Crombet, Du Pré et de Hoyos, et pour suppléans en cas de besoin, MM. les conseillers Dochen et Du Bois.

— On annonce pour paraître incessamment à Paris un nouveau roman qu'on dit plein d'intérêt et qui est l'ouvrage de deux dames d'esprit ; un seul mot fait son titre : *Adieu.*

— Sous le consulat et sous l'empire même, il existait une censure qui était presque libérale, en comparaison de celle qui existe aujourd'hui en France. Cependant un de ceux qui l'exerçait alors avait la prétention de deviner, mieux que qui que ce fut, le venin caché de chaque pensée, de chaque vers et même de chaque réticence. « Voyez-vous cet ouvrage sur mon bureau, disait-il un jour à un homme de lettres, vous le liriez dix fois de suite, le chef de bureau, le chef de division, le secrétaire général, le ministre, le premier consul ; enfin toute la république le lirait qu'elle n'y trouverait pas la moindre allusion possible ; Eh bien ! moi du premier coup d'œil, j'ai mis le doigt sur ce qu'il avait de suspect, et mon rapport tend à en défendre la représentation. »

— Toute la ville de Londres était occupée depuis quelque temps du procès de deux officiers généraux : sir James Erskine et sir Georges Murray. Le premier accusait le second d'avoir eu une conversation criminelle avec lady Louisa, sa femme, et lui demandait, en conséquence, une indemnité de 20 mille liv. sterl. (500,000 fr.) L'action vient d'être portée devant le tribunal dit *sheriff's court*. C'est le fameux M. Brougham qui a plaidé pour le mari offensé. Selon son dire, lady Louisa était devenue tellement mélancolique, que sir James Erskine, pour la dissiper, la conduisit à Paris. Mais les amusemens variés dont on jouit dans cette capitale ne pouvaient rien sur la tristesse de la belle anglaise. Enfin le hasard découvrit à l'époux la cause de cette tristesse incurable. Un domestique apporte des lettres, dans un moment où lady Louisa faisait complaisamment une lecture à son mari. Tout-à-coup elle jette son livre, court au-devant du domestique, saisit rapidement le paquet, s'empare d'une lettre et cherche à la cacher. Sir James veut la voir ; lady Louisa lui répond qu'il ne la verra pas, et elle se sauve dans sa chambre, en fermant les portes à double tour derrière elle.

Après un pourparler, on capitule. Le mari se contente de voir l'adresse de la lettre ; mais elle lui suffit pour reconnaître qu'elle vient de sir George Murray, son frère d'armes et son meilleur ami. Pour s'assurer du fait il emploie l'entremise de sir Robert Wilson, et le mystère ne tarde pas à être pénétré. Le pauvre mari acquiert la triste connaissance des moyens employés pour tromper sa vigilance. Une petite femme de chambre française, fort alerte, ménageait les rendez-vous, et dirigeait la correspondance. Depuis cinq ans, enfin, sir

James Erskine était rangé au nombre de ces maris qui sont l'objet constant des railleries des poètes comiques de toutes les nations. Tant de mortifications accumulées lui paraissent ne pouvoir être adoucies que par une somme ronde de 20,000 guinées.

Le jury a rendu son *verdict* portant que la conversation criminelle a eu lieu; mais la cour, modérant les dommages demandés par le mari, a seulement condamné l'amant au paiement d'une somme de 2,500 liv. sterling. (62,500 fr.)

Assistance sera donnée à l'Espagne pour recouvrer ses colonies de l'Amérique du Sud. (Le Sun.)

Quand le cordon sanitaire, transformé en corps d'observation, puis en armée envahissante, eut délivré l'Espagne de la liberté, et rendu à Ferdinand la plénitude de ses pouvoirs, on devait espérer que le monarque, dégagé de ses entraves et de ses sermens, se contenterait, pour le moment, de ses royaumes d'Espagne, et songerait à rendre à ce pays les jours de paix et de bonheur qu'il goûtait avant sa criminelle émancipation; mais ce premier succès ne suffit pas à Ferdinand; il a tourné un regard de regret et de convoitise sur ses anciennes colonies, et il a dit à ses alliés: Je veux encore qu'on me rende mes états d'Amérique; alors votre générosité aura paru dans tout son éclat, alors le triomphe de la légitimité sera complet; pour moi, vous le savez, je ne puis rien faire sans votre coopération; mon trône n'est pas encore bien solide en Espagne; je n'ai pas un sou dans mon trésor; un seul vaisseau forme toute ma flotte; mes meilleurs généraux sont morts, exilés ou dans les fers; en conséquence, j'ai grand besoin de secours; la galanterie toute chevaleresque des Français ne s'arrêtera pas aux colonnes d'Hercule, et je compte un peu sur les Russes nos bons amis. Car il ne s'agit pas de moi seul, mais de l'Europe: il s'agit du maintien des principes monarchiques, du triomphe de la légitimité. Non, point de contact avec les républicains, point de pacte avec la révolte; *périssent les colonies plutôt qu'un principe.*

S'il faut en croire le *Sun*, les ministres réunis à Joannisberg ont décidé qu'assistance sera donnée à l'Espagne pour recouvrer ses colonies de l'Amérique du Sud. Voyons d'abord à quel titre le roi d'Espagne se dit propriétaire de ces états. Une poignée de soldats, de brigands, conduits par un chef barbare, ont dit, en touchant le sol américain, il y a quatre siècles environ: ceci est au roi d'Espagne notre maître: habitans du Nouveau-Monde, reconnaissez son autorité; ou nous vous massacrons; donnez nous votre or, ou nous vous massacrons; car notre pape nous a donné la libre disposition de tous les pays que nous pourrions découvrir: là dessus une voix s'est élevée du Vatican qui a crié aux malheureux américains: reconnaissez le pape, ou l'on vous brûlera: alors ont commencé les massacres, alors les bûchers se sont dressés; et le Nouveau-Monde épuisé d'habitans, s'est soumis au joug de l'ancien, et dès lors l'Espagne a commencé à régner légitimement sur l'Amérique, jusqu'au jour où, fatiguées d'une domination odieuse, les colonies ont secoué par la force une autorité que la force avait établie.

On se demande, si elles en avaient le droit; et si une possession de quatre siècles ne donne pas lieu à prescription en faveur de l'Espagne; c'est-à-dire en faveur de l'injustice, de la violence et de la cruauté? A cela nous répondrons par une hypothèse fort naturelle. Changeons pour un moment le lieu de la scène: supposons que les colonies soient en Europe, et en Amérique la métropole; supposons que par un hasard contraire, quelques aventuriers américains soient venus découvrir notre continent à cette époque où tous les genres d'oppression et de barbarie pesaient sur l'Europe, ils en prennent possession au nom de l'Amérique, qui alors pouvait avoir des républiques florissantes, et ils nous imposent ce mode de gouvernement, en se réservant le droit de nous exploiter à leur profit et de nous traiter à la manière des Ilotes de Sparte. Donnez leur notre boussole, notre canon et notre cruauté, et tout cela sera vraisemblable. Supposons maintenant qu'à près quatre siècles de dépendance, les Européens se soulèvent, rejettent leurs maîtres cruels de leur continent, et se soumettent à des monarques. Alors retentirait dans l'Amérique les cris de rébellion contre l'autorité légitime, de menées révolutionnaires monarchiques: l'Amérique aurait ses congrès, sa sainte-alliance, son droit d'intervention: il faut, dirait-on, reporter l'ordre et la liberté dans cette Europe égarée, une seule forme de gouvernement est légitime: c'est la nôtre; ils devront s'y soumettre, qu'ils y consentent ou non, qu'elle leur convienne ou non. Alors que de cris d'indignation s'élèveraient de toutes parts contre nos anciens oppresseurs: quels droits ces barbares ont-ils sur nous? ou est notre consentement? notre acte de soumission? où sont leurs titres!

Mais, à quoi bon discuter cette question de droit? qui vous dit que l'Amérique ne veut plus des Espagnols, et qu'ils n'aspirent pas au jour heureux où ils viendront la délivrer de l'anarchie et de leurs républiques? De bonne foi, qui oserait aujourd'hui tenir un tel langage? Quel peuple serait assez malheureux ou assez aveugle pour se livrer aux mains des Es-

pagnols? Leur gouvernement actuel, celui qu'on leur réserve pourrait-il tenter les colonies? elles ont secoué le joug de l'Espagne tranquille, seraient-elles disposées à se laisser gouverner par l'anarchie? Donnons-leur pour un moment cet étrange volonte; tout secours devient inutile au roi Ferdinand qu'il se présente, les bras des Américains lui sont ouverts qu'a-t-il besoin de soldats et de vaisseaux? mais il n'en est pas ainsi, et l'on vous a déjà dit qu'il n'avait rien, qu'il ne pouvait rien, qu'il devait tout attendre de ses alliés et les laisser faire. Ici se présente la question du droit d'intervention, son application, et ses conséquences. Ce sera l'objet d'un prochain article. *Ch. Rogier*

LOGOGRIPE.

Pour aller me trouver, il faut plus que ses pieds,
Et souvent en chemin on dit sa patenôtre.
Mon tout est séparé d'une de ses moitiés,
La moitié de mon tout sert à mesurer l'autre.

Le mot du dernier logogriphe est *Prose*, où l'on trouve *Rose* et *Ose*.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre, échevins et conseillers de régence, vu la dépêche des nobles et très-honorables députés, en date du 19 juin 1824.

Considérant qu'il importe de prendre des mesures nécessaires pour prévenir l'incommodité et les inconvéniens qui résultent de la circulation des voitures et chevaux sur les accotemens des routes qui longent ou qui traversent les promenades des quais de la Sauvenière et d'Avroy, jusqu'à la chapelle du Paradis, et autres promenades et places publiques.

Vu la loi du 19-22 juillet 1791, qui range dans la classe des objets de police confiés à la vigilance et aux soins des corps municipaux, tout ce qui intéresse la sûreté, la propreté et la salubrité publique.

Vu aussi l'art. 475 n. 3 du code pénal.

Ont arrêté les dispositions suivantes:

1. Les voitures et chevaux devront suivre le pavé des routes qui longent ou qui traversent les quais de la Sauvenière et d'Avroy; et il est défendu aux cavaliers et conducteurs de circuler sur les accotemens.

2. Il est également défendu de s'écarter du chemin pavé qui traverse la place de la Comédie.

3. Les contrevenans au présent arrêté seront passibles de l'amende fixée par le code pénal; savoir: de 4 fl. 72 c. pour chaque voiture et cabriolet et de 2 fl. 83 c. pour chaque cheval, tombereau et charrette.

Sont exceptés de cette disposition les chevaux halant les bateaux.

4. Les maîtres sont responsables de leurs cochers et domestiques.

5. La direction de police donnera des ordres nécessaires pour assurer la stricte exécution du présent, et dresser sur-le-champ les procès-verbaux des contraventions qui pourraient arriver, lesquels seront transmis au ministère public près le tribunal de police municipale.

Communication de cet arrêté sera donnée aux nobles états députés, conformément à l'art. 70 du règlement royal du 22 janvier 1824, et il sera imprimé, affiché et inséré dans les journaux, pour l'instruction générale. Des exemplaires en seront adressés à M. le colonel commandant la place, et à M. le commandant la maréchaussée royale, avec invitation de se conformer à son exécution.

Fait en séance du conseil du 30 juin 1824.

Le bourgmestre, Chev. de MELOTTE D'ENVOZ,
Par la régence, Le secrétaire, SOLEURE.

Les bourgmestre et échevins, vu la circulaire de M. le conseiller d'état gouverneur de la province, insérée au mémorial administratif, n. 296, relative à l'emploi des machines à vapeur;

Vu l'arrêté royal du 6 mai 1824, journal officiel, n. 32, contenant des mesures de sûreté provisoires sur l'emploi des dites machines.

Invitent les constructeurs de machines à vapeur et propriétaires de celles qui se trouvent en activité, à se conformer aux dispositions de l'arrêté royal et notamment aux articles 9 et 10.

Ils sont informés que la déclaration exigée par l'article 10 peut être transmise soit directement à M. le Gouverneur, soit par l'entremise de M. le commissaire du district ou celle de la régence.

A l'hôtel-de-ville le 29 juillet 1824.

Le bourgmestre, Chev. de MELOTTE D'ENVOZ,
Certifié conforme, le secrétaire de la régence, SOLEURE.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 30 juillet.

Naissances: 3 garçons, 1 fille.

Décès: 3 garçons, 1 homme, 1 femme; savoir:

Mathieu Bovy, âgé de 30 ans, portefaix, rue Saucy, n. 1455, célibataire.
Anne-Marie Gilet, âgée de 35 ans, tricoteuse, rue Coronmeuse, n. 63, veuve de Louis Hermesse.

Les parens du nommé Frédéric Melotte, âgé de 25 ans, célibataire, natif de Liège, sont invités à se rendre au bureau de l'état civil, pour les affaires qui les concernent.

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

M. HELGERS est arrivé avec un transport de beaux chevaux de selle, de cabriolet et de voiture; race de Meklenbourg. Il loge à l'hôtel de la Pomelette, rue Souverain-Pont.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois, et chez tous les directeurs des postes.

Les annonces sont insérées à deux sous par lignes.